



Ministère des Sports

Stratégie Nationale Sport Santé **Inscrite dans le cadre du PNSP « Priorité prévention »**

Présentation

STRATEGIE NATIONALE SPORT SANTE

2019 - 2024

▪ Copilotage Ministère des sports – Ministère des solidarités et de la santé

- Articulation avec d'autres plans, programmes, stratégies interministériels :
 - *Plan de développement des Activités Physiques et Sportives*
 - *Plan vélo*
 - *Plan de prévention du dopage*
 - *Programme national nutrition santé (PNNS 4)*
 - *Feuille de route obésité*
 - *Plan cancer*
 - *Feuille de route « Grand âge et autonomie »*
 - *Stratégie « pauvreté »*
 - *Plan Héritage JOP 2024*

A NOTER

*4 axes, 10 objectifs,
26 actions*

A NOTER

7 actions phare

Quelques chiffres



MINISTÈRE
DES SPORTS

STRATEGIE NATIONALE SPORT SANTE

2019 – 2024

Les maladies chroniques sont responsables de 86% des décès en Europe, c'est la première cause de mortalité sur notre continent. 1 français sur 4 souffre d'une maladie chronique.

Pour les experts l'intérêt de proposer une activité physique encadrées à ces patients ne fait plus de doute « les bénéfices l'emportent sans contexte sur les risques encourus, quelques soient l'âge ou l'état de santé de la personne ».

60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à élevée sont recommandées pour les enfants (contre 25 minutes en moyenne par jour actuellement)

Le sport permet de réduire le taux d'absentéisme au travail de 6 %

L'activité physique réduit de 30% les risques de rechute après un cancer du sein et diminue de 30% le risque de mortalité spécifique du cancer du sein et du côlon

SNSS (2019-2024)

« Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie »

7 Mesures Phare :

1 - Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics

2 - Développer la pratique d'Activités Physiques Adaptées (APA) pour les personnes atteintes de maladies chroniques

3 - Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins

Grossesse et
petite enfance

Enfants et jeunes
3-25 ans

25-65 ans

Bien vieillir

5 - Promouvoir l'APS auprès des enfants et des jeunes dans tous les temps éducatifs (notamment temps scolaire) et des étudiants

7 - Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

5 - Développer l'aisance aquatique dès le plus jeune âge pour prévenir les noyades

6 - Développer la pratique d'APS en milieu professionnel

Sommaire



MINISTÈRE
DES SPORTS

1. **Axe 1 - Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive**
1. **Axe 2 - Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique**
1. **Axe 3 - Mieux protéger la santé des sportifs et renforcer la sécurité des pratiques**
1. **Axe 4 – Documenter et diffuser les connaissances relatives aux impacts de la pratique d'activité physique et sportive sur la santé**

Axe 1 - Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive

Enjeu : Encourager la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable et adaptée, et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne (domicile, travail, école...)

3 Objectifs



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE (APS)

Axe majeur de la Stratégie nationale de santé - la mise en place d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) DANS UN OBJECTIF DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

Le développement de la pratique d'APS à chaque étape de la vie et dans tous les milieux

DÉPLOYER LES MAISONS SPORT SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- 500 maisons sport-santé identifiées sur l'ensemble du territoire national d'ici 2022
- 1 par département et/ou territoire d'outremer d'ici fin 2019

Axe 2 - Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique

Enjeu : Reconnaître le rôle majeur de l'APA dans un parcours de soin pour le traitement des maladies chroniques. Mieux informer et former l'ensemble des médecins à la prescription d'activité physique adaptée. Et développer l'orientation ainsi que l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques et/ou en ALD vers une offre et des cadres de pratiques adaptés.

2 Objectifs

FAVORISER LE RECOURS À LA PRESCRIPTION ET À LA DISPENSATION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET RENFORCER LA COORDINATION INTERDISCIPLINAIRE

- Travaux de la HAS – reconnaissance depuis 2011 de l'activité physique comme thérapeutique non-médicamenteuse
- LMSS janvier 2016 – introduction de la prescription de l'activité physique adaptée (APA) par le médecin traitant aux patients en ALD
- Module Activité physique et sportive inscrit dans la formation des médecins et autres professionnels de santé

IDENTIFIER DES VOIES DE SOLVABILISATION DE LA PRATIQUE D'APA À VISÉE SANITAIRE

- Prescription et dispensation de l'APA – dispositif innovant, porteur d'avancées
- Besoin d'améliorer le dispositif, dont une réflexion est à conduire pour définir un modèle financier pour la prise en charge
- Nécessité d'un modèle capable de garantir la pérennité du dispositif, d'assurer un déploiement équitable sur le territoire et auprès de la population concernée

Axe 3 - Mieux protéger la santé des sportifs et renforcer la sécurité des pratiques

*Enjeu : Informer l'ensemble des acteurs concernés et la population
générale sur les bonnes pratiques pour limiter les accidents,
l'usage de substances interdites*

Axe 4 – Documenter et diffuser les connaissances relatives aux bénéfices impacts de la pratique d’activité physique et sportive sur la santé

*Enjeu : La démonstration scientifique des bienfaits de l’activité
physique et sportive pour la santé est largement amorcée.
Il s’agit aujourd’hui d’en faire la promotion auprès à l’ensemble de
la population, aux acteurs institutionnels et privés concernés*

2 Objectifs



ACCROITRE LA CONNAISSANCE et RENFORCER L'OBSERVATION DES PRATIQUES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Intensifier la mission de veille sanitaire au sein des fédérations sportives
- Recueillir les données permettant d'évaluer l'impact de la sédentarité et de l'inactivité physique en termes médico-économiques
- Renforcer l'observation des pratiques d'activité physiques et sportives pour améliorer la connaissance et l'analyse de l'accidentologie (identification des acteurs, coordination des missions d'observation, réalisation d'un bilan annuel...)
- Renforcer les mesures d'observation et la recherche pour faciliter le choix d'une APS adaptée aux usagers.

Merci de votre attention